



Le CSE est opérationnel ... pour défendre vos droits et opérer les ASC

Information mensuelle des élus AVENIR
au CSE SSG – Juillet 2025

Contre la mauvaise foi ... Notre travail a gagné

Le Comité Social et Economique (CSE) est l'instance qui représente les salariés et qui est informée et consultée par la direction obligatoirement au préalable des décisions. Le CSE se réunit chaque mois sous la présidence de l'employeur, suit et traite tous les sujets (salaires, conditions de travail, évolution de l'emploi et de l'entreprise, situation économique et perspectives, projets en cours, projets en préparation ...). Il lance les expertises et émet des avis et des vœux argumentés.

Le CSE est obligatoirement consulté tous les ans concernant :

- 1° Les orientations stratégiques de l'entreprise et les conséquences sur l'emploi
- 2° La situation économique et financière de l'entreprise
- 3° La politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

Le CSE a légalement la responsabilité exclusive des activités sociales et culturelles subventionnées par l'employeur partout en France pour environ 8 millions d'Euros par an en plus de ses activités précitées.

Les salariés ont voté lors des élections professionnelles de novembre 2023 en faveur d'une majorité syndicale qui a remis sur pied le CSE selon les rapports de gestion présentés en CSE avant vote et publication ([Rapport d'activité et de gestion - année 2023](#), [Rapport d'activité et de gestion - année 2024](#)).

Malheureusement, certains élus de mauvaise foi ont tenté de nuire au CSE en accusant les élus qui contribuent à la gestion du CSE, en diffamant et en agressant mais les documents expertisés par l'expert-comptable et audités par le commissaire aux comptes les ont contredits et ont montré le ridicule de leurs agissements.

Les salariés ont besoin de représentants élus qui s'engagent et qui assument. Notre travail collectif et les résultats ont été validés par vote en CSE.

Le rapport 2024 validé en CSE par vote majoritaire indique que :

- 1° Les droits des salariés du CSE sont régularisés. Les formations sont encouragées et les promotions en vue.
- 2° Les ajustements y compris des process et des outils sont en cours de finalisation et le CSE a des systèmes désormais assez maîtrisés.
Les pertes estimées en 2024 en fonction des anomalies sont devenues très faibles par rapport au chiffre d'affaires du CSE.
Les multiples contrôles ont permis en 2024 d'éviter l'attribution de subventions indues ainsi que le remboursement de quelques subventions partiellement indues perçues par des salariés.
Le CSE a validé le principe de la politique d'optimisation avec remboursement des chèques cadeaux ou des chèques culture non utilisés totalement ou partiellement.
- 3° La gestion financière avec la rémunération de la trésorerie du CSE est aboutie tout en restant 100% disponible
- 4° L'accès aux systèmes du CSE est désormais une réalité offerte à tous les membres du CSE.

EVOLUTION DES FONDS DU CSE

